

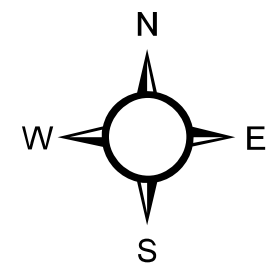
VILLEMOMBLE

GAGNY

NEUILLY-
PLAISANCE

GOURNAY
-SUR-MARNE

NOISY-LE-GRAND



DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE

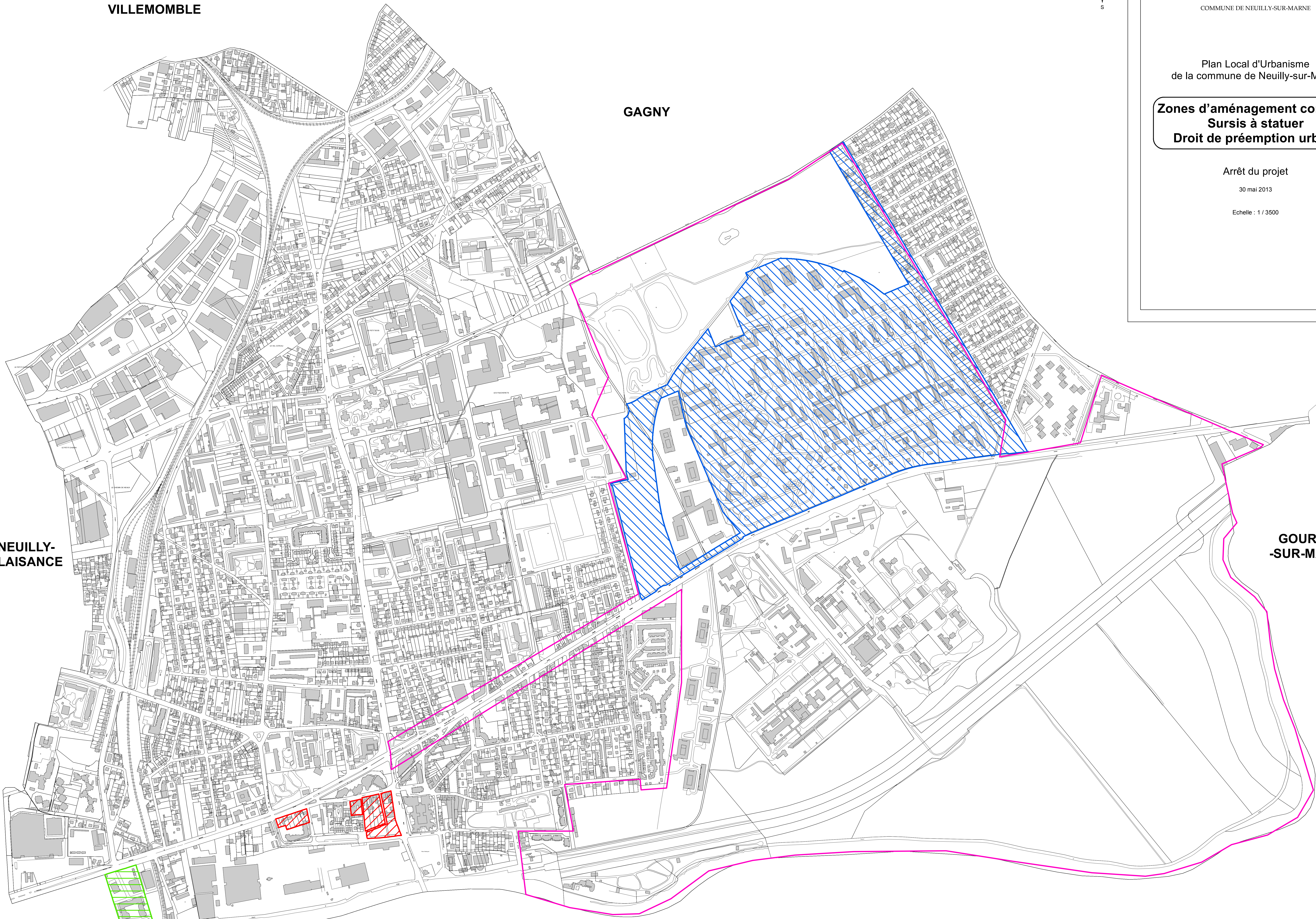
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Neuilly-sur-Marne

Zones d'aménagement concerté
Sursis à statuer
Droit de préemption urbain

Arrêt du projet

30 mai 2013

Echelle : 1 / 3500



Périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation

Périmètres des zones d'aménagement concerté

ZAC Centre ville

ZAC Maison Blanche

ZAC Maltournée

Note : Le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé s'appliquent sur la totalité des zones U et AU du PLU (Délibérations du 22/09/1988 et du 30/06/1990.)

0 125 250 500
Mètres